

SN 2/21

Déclaration des membres du Conseil européen

I. COVID-19

1. Nous sommes déterminés à continuer de travailler ensemble et de coordonner notre action pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. La situation épidémiologique reste grave et les nouveaux variants posent des défis supplémentaires. Nous devons donc maintenir des restrictions strictes tout en intensifiant les efforts visant à accélérer la fourniture de vaccins.
2. Pour l'instant, les déplacements non essentiels doivent être limités. Nous saluons l'adoption des deux recommandations du Conseil sur les déplacements vers l'UE et en son sein, qui prévoient que des restrictions peuvent être introduites conformément aux principes de proportionnalité et de non-discrimination et compte tenu de la situation particulière des communautés transfrontalières. Il faut assurer la circulation sans entrave des biens et des services au sein du marché unique, y compris en recourant à des voies réservées aux points de passage frontaliers.

3. La vaccination a maintenant commencé dans tous nos États membres et notre stratégie en matière de vaccins a fait que tous les États membres ont accès aux vaccins. Il n'en demeure pas moins que nous devons, d'urgence, accélérer l'autorisation de vaccins, leur production et leur distribution, ainsi que la vaccination. Nous devons également renforcer nos capacités de surveillance et de détection afin d'identifier les variants le plus tôt possible, de manière à en maîtriser la propagation, ainsi qu'il est indiqué dans la communication de la Commission intitulée "*L'incubateur HERA: anticiper ensemble la menace des variants du virus de la COVID-19*". Nous soutenons les efforts supplémentaires fournis par la Commission pour collaborer avec les entreprises et les États membres afin d'accroître la capacité de production actuelle de vaccins et d'adapter les vaccins aux nouveaux variants en tant que de besoin. Nous soutenons également les efforts que déploie actuellement la Commission pour accélérer la mise à disposition des matières premières, faciliter les accords entre fabricants tout au long des chaînes d'approvisionnement, examiner les installations existantes afin de contribuer à l'accroissement de la production dans l'UE, et poursuivre les travaux de recherche et de développement. Les entreprises doivent assurer la prévisibilité de la production de vaccins et respecter les délais de livraison contractuels. Il convient de renforcer la transparence en ce qui concerne l'ensemble des efforts déployés.
4. Nous appelons à la poursuite des travaux menés sur une approche commune concernant les certificats de vaccination et reviendrons sur cette question.
5. Nous réaffirmons notre solidarité avec les pays tiers et soulignons notre détermination à renforcer notre riposte au niveau mondial face à la pandémie. Nous restons résolus à améliorer l'accès aux vaccins pour les groupes prioritaires dans les pays de notre voisinage et au-delà, sur la base de principes communs, et à soutenir une approche globale au moyen du mécanisme COVAX. Nous saluons les premiers plans du mécanisme COVAX visant à distribuer des vaccins à 92 pays à revenu faible et intermédiaire. Nous nous engageons à ce que l'UE apporte sa juste contribution au financement de l'accélérateur ACT.
6. Nous continuerons à suivre de près la situation générale et à prendre les mesures nécessaires.

II. SANTÉ

7. Bien que la crise de la COVID-19 ne soit pas encore terminée, il est temps de commencer à renforcer notre résilience future en matière de santé, dès à présent.
8. Nous nous emploierons à améliorer la coordination de l'UE, conformément aux compétences de l'Union en vertu des traités, afin d'assurer une meilleure prévention des futures situations d'urgence sanitaire, de mieux nous y préparer et de mieux réagir face à celles-ci. Il convient de s'attacher en priorité à faire en sorte que l'UE dispose des moyens nécessaires pour garantir à tous ses États membres des vaccins et des fournitures critiques en quantités suffisantes, pour soutenir l'ensemble du processus de mise au point de vaccins et de médicaments sûrs et efficaces, y compris par des investissements à un stade précoce dans les capacités de production, et pour tirer le meilleur parti des mégadonnées et des technologies numériques au bénéfice de la recherche médicale et des soins de santé. Il convient également de faire avancer les travaux sur les propositions relatives à l'union de la santé et sur la stratégie pharmaceutique, y compris en ce qui concerne l'accès aux médicaments dans tous les États membres.
9. Nous invitons la Commission à présenter d'ici juin 2021 un rapport sur les enseignements qui auront été tirés, à ce stade, de la pandémie de COVID-19. Ce rapport devrait également porter sur le partage d'informations, la coordination, la communication et la passation conjointe de marchés, ainsi que sur la manière d'assurer une capacité de production adéquate dans l'UE et de constituer des réserves stratégiques, tout en soutenant la diversification et la résilience des chaînes d'approvisionnement médicales mondiales. Ces travaux devraient faire l'objet d'un suivi au cours du second semestre de 2021.
10. La coopération multilatérale mondiale est essentielle pour faire face aux menaces sanitaires d'aujourd'hui et de demain. Nous sommes déterminés à faire progresser la sécurité sanitaire mondiale, notamment en renforçant l'Organisation mondiale de la santé et en œuvrant à l'élaboration d'un traité international sur les pandémies dans le cadre de cette organisation. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le sommet mondial du G20 sur la santé, qui se tiendra à Rome.

III. SÉCURITÉ ET DÉFENSE

11. Nous restons déterminés à mettre en œuvre le programme stratégique 2019-2024 en suivant une ligne d'action plus stratégique et en renforçant la capacité de l'UE à agir de manière autonome. En particulier dans le domaine de la sécurité et de la défense, nous voulons promouvoir les intérêts et les valeurs de l'UE et favoriser sa résilience et son degré de préparation afin de faire face efficacement à l'ensemble des menaces et défis qui pèsent sur la sécurité. Nous réaffirmons que, face à une instabilité accrue dans le monde, l'UE doit assumer une plus grande responsabilité pour ce qui est de sa sécurité.
12. Nous sommes déterminés à coopérer étroitement avec l'OTAN, dans le plein respect des principes énoncés dans les traités et de ceux que le Conseil européen a adoptés, et à renforcer nos partenariats avec les Nations unies et les principaux partenaires régionaux. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec la nouvelle administration américaine sur un programme transatlantique fort et ambitieux comprenant un dialogue étroit sur la sécurité et la défense. Une UE plus forte dans le domaine de la sécurité et de la défense sera un atout pour cette coopération au niveau mondial.
13. Des mesures importantes ont été prises pour renforcer les politiques, outils et instruments de l'UE en matière de sécurité et de défense. En vue d'approfondir encore la coopération en matière de sécurité et de défense entre les États membres, d'accroître les investissements dans la défense et de renforcer le développement des capacités civiles et militaires et l'état de préparation opérationnelle au sein de l'Union, nous sommes déterminés:
 - à renforcer l'engagement opérationnel civil et militaire de l'Union, notamment en améliorant la constitution de forces, en rendant la planification et le commandement de l'UE plus efficaces et en mettant en œuvre de manière énergique la facilité européenne pour la paix, qui devrait être rendue opérationnelle rapidement;

- à encourager les États membres à mieux mettre à profit les possibilités de collaboration recensées dans le cadre de l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) et à tirer pleinement parti de la coopération structurée permanente (CSP) pour renforcer les investissements, l'état de préparation et le développement collaboratif des capacités;
- à renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne, notamment par l'adoption, l'entrée en vigueur et la mise en œuvre opérationnelle rapides du Fonds européen de la défense et en favorisant les synergies entre les industries civile, spatiale et de la défense, y compris dans le domaine de l'intelligence artificielle et des technologies de rupture, ainsi que la participation des PME. Ces efforts devraient contribuer à notre résilience dans le cadre des technologies critiques et des chaînes de valeur stratégiques. À cette fin, nous invitons la Commission à présenter, d'ici octobre 2021, une feuille de route technologique visant à stimuler la recherche, le développement technologique et l'innovation et à réduire nos dépendances stratégiques dans les technologies et les chaînes de valeur critiques;
- à donner à l'Europe un accès sûr aux biens communs mondiaux (y compris l'espace, le cyberspace et la haute mer) et à améliorer la mobilité militaire dans toute l'Union.

14. Compte tenu de la multiplication et de la complexité croissante des cybermenaces, nous entendons renforcer la résilience et la capacité de réaction de l'Europe dans le domaine cyber et améliorer le cadre de gestion des crises en matière de cybersécurité. Dans le prolongement de la stratégie de cybersécurité présentée en décembre 2020, nous invitons la Commission et le haut représentant à rendre compte de la mise en œuvre d'ici juin 2021. En outre, nous invitons les colégislateurs à faire avancer rapidement les travaux, en particulier concernant la directive révisée sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive SRI 2). Nous appelons également à renforcer la coopération et la coordination afin de prévenir les menaces hybrides, notamment la désinformation, et d'y répondre, y compris en associant le secteur privé et les acteurs internationaux concernés.

15. Le haut représentant a exposé les efforts qui sont actuellement déployés pour mettre au point des orientations stratégiques ambitieuses ("boussole stratégique") destinées à orienter la suite des travaux visant à atteindre le niveau d'ambition de l'UE en matière de sécurité et de défense. Nous invitons le haut représentant, en liaison avec les États membres, à faire avancer les travaux consacrés à la boussole stratégique, en utilisant tout l'éventail des outils dont dispose l'UE, en vue de l'adoption de cette boussole d'ici mars 2022.
16. La sécurité et la défense feront l'objet d'un examen régulier par le Conseil européen.

IV. VOISINAGE MÉRIDIONAL

17. Nous avons débattu de la nature politique et stratégique du partenariat de l'UE avec le voisinage méridional. Nous réaffirmons les conclusions du Conseil européen de décembre 2020 et invitons le Conseil à prendre en charge la mise en œuvre de la communication conjointe de la Commission et du haut représentant sur un partenariat renouvelé et renforcé avec le voisinage méridional en vue de relever les défis communs et de tirer parti des possibilités communes grâce à un renforcement de la coopération.

Nous condamnons fermement l'attentat perpétré contre une délégation qui effectuait une visite de terrain dans le cadre du Programme alimentaire mondial dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous exprimons notre plus profonde sympathie à l'Italie et adressons nos condoléances aux familles des victimes.
